

CHIFFRES CLÉS



L'IMPACT DE LA PANDÉMIE DE COVID-19 SUR 2 600 SALLES DE CONCERT ET CLUBS EUROPÉENS DE LIVE DMA EN 2020

DES STRUCTURES EN MODE "SURVIE"

Depuis mars 2020, la plupart des 2 600 lieux de musiques actuelles et clubs représentés par Live DMA et ses membres dans 16 pays européens **luttent pour leur survie**. En raison des réglementations gouvernementales, les lieux de musiques actuelles et clubs ont dû **annuler ou reporter tous leurs événements**, ce qui constitue leur activité principale et leur première source de revenus.

Près de la totalité des salles ont dû **fermer com-**

plètement pendant de nombreuses semaines au printemps 2020, avant de pouvoir **rouvrir lentement dans des conditions contraignantes** limitant leur capacité d'accueil habituelle. Hormis l'organisation de concerts à jauges très réduites et d'événements non musicaux, programmer des concerts pour les salles et des soirées pour les clubs reste **toujours impossible** dans des conditions normales.

70% de baisse du nombre de dates et de représentations artistiques

En 2020, on estime à 664 000 le nombre de représentations artistiques qui ne pourront avoir lieu dans les 2 600 salles de concert de Live DMA. En effet, on évalue que 284 000 événements musicaux seront annulés ou reportés cette année. Cela signifie que seulement 30% du nombre d'événements musicaux et de représentations seront maintenus, ce qui correspond à une baisse de 70% d'activité par rapport à une année normale.

76% de baisse de fréquentation

L'estimation de la fréquentation à 17 millions d'entrées réalisées en 2020 au lieu des 70 millions attendues avant la pandémie va occasionner une perte prévisionnelle de 53 millions d'entrées pour les salles de concert. Cela ne représente, en effet, que 24% de la fréquentation d'une année normale, soit une perte de 76% de la fréquentation.

- 284 000
concerts ou
événements musicaux

- 664 000
représentations
artistiques

- 53 MILLIONS
entrées

Pour la plupart des salles et clubs, les restrictions en matière de distanciation physique et de limitation de capacité des jauges rendent très difficile, voire impossible, l'organisation d'événements musicaux, dont les recettes pourraient couvrir les charges nécessaires à leur mise en œuvre. En ce sens, une limitation de la capacité d'accueil du public, et par conséquent une baisse du nombre d'entrées, représente une perte de produits d'exploitation. En effet, les recettes générées par la

vente de billets, de restauration, de bar et autres services sont une des principales sources de recettes propres des salles et des clubs. La majeure partie de ces restrictions resteront très certainement en vigueur au moins jusqu'à la fin de l'année 2020. Le dernier trimestre de l'année étant traditionnellement la période la plus intense pour les organisateurs de concerts *live*, ce contexte va fragiliser d'autant plus la situation financière des salles et des clubs européens.

PERTE DE RECETTES PROPRES EN 2020

Sur plus des 1,8 milliard d'euros de revenus que les salles devaient générer en 2020, 84% sont des revenus liés à la fréquentation de concerts.

En 2020, les salles et clubs européens ont pu organiser des concerts et soirées en conditions normales uniquement durant les 8 à 12 premières

semaines de l'année. La réouverture de ces lieux dans le strict respect des nouvelles réglementations sanitaires, limitant la capacité d'accueil du public, **ne permettra pas de rattraper les pertes déjà engendrées** depuis le début de l'année.

Une perte de 64% des recettes totales

En 2020, les 2 600 structures de Live DMA subiront une perte de revenus estimée à 1,2 milliard d'euros, ce qui correspond à :

496 millions d'euros de pertes de revenus sur la vente de billets

521 millions d'euros de pertes de revenus sur la vente de bar et restauration

172 millions d'euros de pertes de revenus « autres »

Les structures n'auront généré en 2020 que 36% de leurs recettes habituelles par rapport aux années précédentes, soit une baisse de 64%.

La baisse des recettes est plus importante que la diminution des dépenses. Bien que les structures aient moins de charges liées à l'activité de diffusion musicale en raison de l'annulation des concerts et soirées, elles doivent toujours s'acquitter de leurs charges fixes, telles que le loyer, les fluides et les salaires du personnel permanent.

De nombreuses salles et clubs ont aujourd'hui **plus de charges que de produits** et voient par conséquent leurs pertes financières augmenter chaque jour. Dans de nombreuses régions européennes, la mise en place d'aides financières gouvernementales supplémentaires est urgente pour éviter la faillite d'un grand nombre de structures, et donc leur disparition définitive.

UN PRÉJUDICE FINANCIER QUI DÉPEND DES MODÈLES ÉCONOMIQUES DES STRUCTURES ET DES AIDES GOUVERNEMENTALES

Le préjudice financier, compte tenu de l'impact sur les recettes et les dépenses, peut varier considérablement selon les types de salles et de clubs, mais également selon les régions et pays.

La perte de **recettes** des salles et clubs est principalement liée à leur **capacité d'accueil**, leur **statut juridique** et leur **modèle économique**. Les financements publics sont un indicateur important. Les salles commerciales privées et de nombreuses grandes salles à but non lucratif ne reçoivent aucune subvention, ou n'en reçoivent qu'une très faible part, et dépendent presque exclusivement des recettes de fréquentation liées aux concerts qu'elles organisent. Par conséquent, ce type de structures est susceptible d'être le plus impacté par les restrictions actuelles.

La baisse des **dépenses** est liée, entre autres, **au type de salarié-e-s** que les différents lieux emploient. Les lieux où la proportion de **travailleur-euse-s indépendant-e-s** est élevée

auront moins de charges de personnel pendant la pandémie que les lieux dont la plupart des salarié-e-s sont **permanent-e-s** et continuent à être rémunéré-e-s.

En 2020, le résultat financier définitif des salles et des clubs dépendra en partie du montant du soutien financier apporté par les différents gouvernements européens. Les mesures de soutien telles que les systèmes de remboursement de billets, les délais de paiement des impôts et charges, ou les possibilités de prêt sont vitales pour préserver la trésorerie des structures et s'avèrent donc essentielles à leur survie.

Les mesures d'aides mises en œuvre variant d'un pays à l'autre, le niveau de soutien est différent pour chaque structure. Pour plus d'information, nous vous invitons à consulter les informations fournies par les organisations membres de Live DMA concernant les préjudices financiers des salles et des clubs sur leurs territoires spécifiques.

DES PRÉJUDICES FINANCIERS PLUS ÉLEVÉS POUR LES SALLES DE GRANDE CAPACITÉ ET LES SALLES PRIVÉES COMMERCIALES

48% des salles et clubs de Live DMA sont des structures **privées commerciales**. Pour ce type de lieu, le préjudice financier est extrême. Ces salles et clubs ont perdu près de 100% de leurs recettes totales parce qu'elles sont presque uniquement constituées des revenus générés par la fréquentation du public (vente de billets, bar, restauration, etc.). Sans ces recettes, les 1 250 salles et clubs concernés ne peuvent remplir leurs obligations financières. La survie de ces structures dépend entièrement de leurs propres réserves financières, des réductions de leurs dépenses et des aides financières apportées par leur gouvernement.

44% des salles et clubs de Live DMA sont des structures **privées à but non lucratif**. Pour ce type de structure, contrairement aux structures privées commerciales, on observe que la totalité de leurs produits n'a pas disparu, car la plupart d'entre elles perçoivent des subventions de fonctionnement. Ces subventions peuvent représenter une part importante (31% en moyenne) de leurs produits annuels. Elles couvrent ainsi une partie de leurs charges fixes, comme les loyers (9% des charges totales) et la masse salariale (34% des charges totales).

Il est à noter, concernant les **salles privées à but non lucratif de grande capacité**, que les subventions ont tendance à ne représenter qu'une part plus faible de la totalité de leurs produits (parfois moins de 10%). La perte de leurs recettes habituelles et le déficit que cela occasionne les plongent dans une situation de danger impor-

tant. Ainsi, la plupart de ces structures ne sont plus en mesure de couvrir toutes leurs dépenses et doivent compter sur leurs propres réserves, les réductions et les aides financières gouvernementales pour survivre.

8% des salles de concert de Live DMA sont des **structures publiques**. Nous supposons que le préjudice financier les concernant reste relatif, car les subventions qu'elles perçoivent couvrent une part importante (54% en moyenne) de leurs produits annuels. Ces subventions publiques leur permettent, dans la situation actuelle, de couvrir plus facilement leurs charges de loyer (9% des dépenses totales), de personnel (37% des dépenses totales) ainsi que leurs autres dépenses. Un soutien financier supplémentaire est plus probable pour les structures publiques (partiellement) détenues ou gérées directement par des collectivités locales. En effet, ces structures développent souvent d'autres fonctions au sein de leur projet (telles que des activités éducatives ou multidisciplinaires) que la seule activité de diffusion de concert. Au regard des contraintes sanitaires du moment, ces activités complémentaires peuvent actuellement être mises en place plus facilement que l'organisation de concerts et de soirées de clubs qui accueillent un nombre conséquent de spectateurs.

Nous tenons à préciser que les chiffres et données communiquées ci-dessus ne sont que des moyennes et ne peuvent donc en ce sens retranscrire la situation réelle d'une salle ou d'un club en particulier.

DES CONSÉQUENCES SUR L'EMPLOI

Avant l'année 2020, les 2 600 structures de Live DMA rémunéraient un peu plus de 28 000 personnes. Depuis le mois de mars 2020, on constate un déclin considérable des activités des lieux de musiques actuelles et clubs, et par conséquent une diminution importante du travail disponible. Les technicien-ne-s et régisseur-se-s (son et lumière), les employé-e-s de sécurité, de bar et des guichets sont particulièrement touché-e-s par la baisse d'activité. La plupart des travailleur-se-s indépendant-e-s ne sont plus embauché-e-s et certain-e-s ont déjà perdu leur emploi et par conséquent leurs revenus. Dans de nombreux pays européens, les employé-e-s des salles et des clubs sont encore (partiellement) rémunéré-e-s grâce aux mesures d'aides gouvernementales mises en place, en particulier au cours des premiers mois de la crise sanitaire. Cependant, nous

savons que, pour des raisons financières, de nombreuses salles et clubs n'ont pas pu renouveler les contrats à durée déterminée de ce type de salarié-e-s (dont les revenus dépendent essentiellement de l'embauche directe des structures). Par ailleurs, certaines d'entre elles ont même déjà annoncé des réorganisations internes amenant aux licenciements de salarié-e-s permanent-e-s au sein de leurs équipes.

Nous craignons fortement que les licenciements de personnel ne s'intensifient encore plus dans les prochains mois. À travers la disparition de ces emplois et la perte des personnes qui les occupaient, c'est également une perte d'expérience, de compétences et de connaissances qui se dessine pour les lieux de diffusion de la musique.

Nous ne savons pas encore combien de

travailleur·euse·s resteront rémunéré·e·s à la fin de l'année 2020, mais il semble évident que la pandémie que nous traversons va entraîner le **chômage de milliers de travailleur·euse·s** dans les salles et

les clubs représentés par notre réseau au niveau européen.

DES DOMMAGES STRUCTURELS CAUSÉS À L'ENSEMBLE DU SECTEUR DE LA MUSIQUE

Étant donné que les lieux de musiques actuelles font partie d'un vaste écosystème, leur fermeture pendant la pandémie a, par effet domino, des conséquences sur toute la chaîne au sein de l'industrie de la musique et plus largement du secteur culturel, que ce soit au niveau artistique, social et économique.

Les travailleur·euse·s indépendant·e·s et les prestataires ne reçoivent plus de travail ou de commandes de la part des salles de concert et voient donc l'activité de leur entreprise s'effondrer. Cela peut tout aussi bien concerner un·e technicien·ne du son indépendant·e que des entreprises plus ou

moins grandes fournissant par exemple des services de logiciels de billetterie ou de restauration. Les répercussions sur les artistes et leurs équipes sont particulièrement dramatiques. En effet, les salles de concert et clubs sont les espaces qui leur permettent de jouer leur création en concert, de créer un lien avec leur public et restent une des sources de leurs revenus.

Ces revenus ont fortement diminué pour les artistes cette année, comme le montrent les chiffres ci-dessous :

70% de baisse pour les dépenses destinées aux artistes

En 2020, en raison des restrictions liées à la pandémie, on estime que les 2 600 salles et clubs de concerts de Live DMA dépenseront 369 millions d'euros de moins que prévu initialement en frais artistiques de diffusion musicale, dont la plupart sont des cachets d'artistes.

Les dépenses en frais artistiques de diffusion musicale ne représentent cette année que 30% des dépenses faites l'année passée (soit une baisse de 70%).

Les chiffres d'estimation et de projection issus de ce document sont basés sur les informations recueillies auprès de 604 lieux de musiques actuelles et clubs faisant partie de Live DMA.

Les données d'activité 2016 et 2017 ont été collectées en 2018 et 2019, puis extrapolées sur la base des 2 597 lieux de musiques actuelles et clubs faisant partie de Live DMA en 2017.

Pour plus d'informations et de précisions sur les lieux et les clubs de musiques actuelles en Europe : [The Survey - Publication janvier 2020](#)

CRÉDITS & AVERTISSEMENTS

"Chiffres clés - L'impact de la pandémie de covid-19 sur 2 600 salles de concert et clubs européens en 2020" est une publication de Live DMA, Nantes © 2020. Tous droits réservés.

Malgré tout le soin apporté à l'édition de cette publication, l'éditeur ne peut être tenu pour responsable des dommages résultant d'une quelconque erreur dans cette publication. Live DMA tient également à souligner que cette présentation des données consiste en des totaux et des moyennes portant sur les lieux de diffusion de musiques actuelles et que, par conséquent, aucun commentaire ne peut être fait sur les lieux de diffusion de la musique sur la base des données fournies dans ce rapport.

Le soutien de la Commission européenne à la production de cette publication ne constitue pas une approbation du contenu, qui reflète les vues des seuls auteurs, et la Commission ne peut être tenue responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y sont contenues.

Auteur

Arne Dee, Live DMA Survey Coordinator

Éditeur

Live DMA, 35 rue Crucy, 44000 Nantes, France

Publication

Septembre 2020

Traduction francophone

Equipe de la FEDELIMA

[Fédération des lieux de musiques actuelles](#)



Co-funded by the
Creative Europe Programme
of the European Union